JURY D'APPEL

APPEL N° 2001/17

EPREUVE: Challenge de Printemps, habitables IRC

DATE: 3 février 2001

CLUB ORGANISATEUR: SN Trinité sur Mer

Président du Jury: M. Jean Louis Vincent

Appel de M. Hugues Thomas voilier Samoth F 1403 d'une décision du Comité de Réclamation rendue le 17/02/2001 pour un incident ayant eu lieu le 3/02/2001 lors de la première manche du Challenge de Printemps.

L'appelant dit avoir été averti de l'incident 2 mois après la décision, soit environ fin avril.

La lettre d'appel est datée du 6 mai 2001, a été postée le 6 juillet, et est arrivée en recommandée à la F.F.Voile le 10 juillet 2001.

DECISION

L'appel n'est pas conforme aux exigences de l'annexe F.2 des R.C.V. et aux prescriptions de la F.F.Voile, et n'a donc pas été instruit par le Jury d'Appel.

Fait à Paris, le 30 Novembre 2001

Le Président du Jury d'Appel

Jacques SIMON

Assesseurs: A. BELLAGUET, Y. LEGLISE, A. MEYRAN, G.VAVASSEUR.